



## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du 6 juin 2023

**Date de convocation** : 30/05/2023

**Date d'affichage** : 30/05/2023

**Conseillers en exercice** : 15

**Conseillers Présents** : 11

**Quorum** : 8

**Votants** : 15 dont 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-trois, le six juin, à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

**Etaient présents** : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ

**Pouvoirs** : Gérard CHAUVEL ayant donné pouvoir à YVES BLIN, Michel GERVAIS ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ, Estelle PIAU ayant donné pouvoir à Olivier CHEVEE

**Secrétaire de séance** : Julie COURTEMANCHE

#### Ordre du jour :

- Création d'un citypark : choix des équipements et des couleurs
- Marché rue Henri Poussin et rue St Segré : avenant n°1
- Personnel communal : recours à l'apprentissage
- Révision des loyers
- Questions diverses

#### **1- Décisions prises par délégation**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2023-20 à 2023-22 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

#### **2- Délibérations**

#### **CREATION D'UN CITYPARK : CHOIX DES EQUIPEMENTS ET DES COULEURS en présence de Monsieur LAINÉ de la société QUALICITE**

Après visite sur site, le conseil municipal valide les équipements du citypark :

- Accès PMR,
- Filet multisport,
- 4 minibuts,
- 2 paniers de basket en lice et 1 en extérieur,
- 1 piste d'athlétisme,
- 4 panneaux d'angle,
- 1 barre anti 2 roues.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faudra pas hésiter à surveiller le week-end puisque cette structure est ouverte à tous.

Concernant l'entretien du gazon, une palette de sable sera livrée avec la structure.

Il est rappelé que l'usage des chaussures à crampons est interdit.

Concernant le choix des couleurs, le rouge est retenu pour les poteaux et le jaune citron pour les panneaux des mini-buts et des angles. Monsieur LAINÉ confirme que la piste d'athlétisme sera rouge avec un traçage des lignes blanc.

#### **Interventions :**

- Audrey CRUCHET-GIRARD souhaite savoir comment sera entretenu le gazon

- Monsieur LAINÉ pour répondre que la première fois, 25kg/m<sup>2</sup> seront étalés ensuite cela sera fait en fonction de l'état du gazon 2 fois par an avec un tracteur.
- Pierrick BERRIGUIOT pour demander s'il y a un portillon d'accès.
- Monsieur LAINÉ pour répondre que l'accès PMR suffira.
- Yves BLIN suggère de mettre le logo de Cormes sur certains panneaux.
- Monsieur LAINÉ répond qu'il va regarder pour l'insérer sur les panneaux des mini-buts en stickers.
- Pierrick BERRIGUIOT suggère de le mettre également sur le panneau réglementation.

### AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI POUSSIN DU N°26 AU N°46 ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR POUR L'ACCES D'UN COMMERCE RUE ST SEGRE – AVENANT N°1

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°38 du 23 mai 2022 et n°49 du 12 juillet 2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue St Segré.

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

- de **CONCLURE** l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue St Segré.

**Attributaire** : entreprise SAS EUROVIA ATLANTIQUE HRC – 20 avenue Georges Auric 72021 LE MANS CEDEX 2

Marché initial du 12 juillet 2022 - montant : 235 447.24 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 8 531.21 € HT

Nouveau montant du marché : 226 916.03 € HT

Objet : ajustement des quantités

- d'**AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**Intervention :**

- *Didier TORCHÉ pour informer que la réception de chantier est en attente puisqu'il reste des travaux à revoir. Il précise également que la demande d'aide auprès de la Région est validée et qu'elle sera étudiée en commission permanente début juillet.*

### PERSONNEL COMMUNAL : RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un jeune de 17 ans a suivi un stage de 15 jours au service technique de la commune. Ce jeune souhaite faire un CAP Paysagiste à la suite. Monsieur le Maire précise qu'il a proposé au jeune de faire ce CAP sur la commune n'ayant pas trouvé d'entreprise dans le privé. Une demande d'inscription est en cours auprès du lycée de la Germinière à Rouillon. Une demande de prise en charge de la formation a été formulée récemment auprès du CNFPT.

Monsieur le Maire informe du refus de prise en charge de la formation par le CNFPT en raison de la demande trop tardive et du nombre important de demandes (18 000 demandes).

Monsieur le Maire en conclut que le dossier devient compliqué au regard de la dépense financière.

3 possibilités :

- 1- Contrat d'apprentissage malgré tout
- 2- Abandon du recours
- 3- Contrat aidé puis contrat d'apprentissage

**Interventions de :**

- *Julie COURTEMANCHE souhaite connaître le montant de l'aide en 2024.*
- *Pierrick BERRIGUIOT pour répondre que cela correspondrait à la totalité du montant de la formation. Il précise que la commission finances avait statué à l'adjonction d'un demi-emploi par rapport au travail de l'agent technique. Un contrat aidé dans un premier temps est une bonne solution.*
- *Yves BLIN et Michel HAEMMERER pour confirmer la nécessité d'un binôme car l'agent technique a beaucoup de travail.*
- *Pierrick BERRIGUIOT pour souligner qu'il faudrait mettre l'accent sur la polyvalence.*
- *Didier TORCHÉ pour préciser que le lycée de Rouillon valide cette polyvalence et que le jeune a déjà suivi un cursus de maçonnerie. Il mentionne que l'agent technique en poste sera maître d'apprentissage au vu de son expérience dans la profession.*

Le conseil municipal retient la proposition n°3 (contrat aidé puis contrat d'apprentissage) qui sera suggérée au jeune après contact avec la Mission Locale Sarthe Nord qui suit de ce jeune.

### **LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023**

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le conseil municipal que les trois loyers des logements communaux sont indexés sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Cependant, Madame CRUCHET-GIRARD rappelle qu'il avait été décidé par délibération n°65 en date du 18 octobre 2022 de fixer le loyer du logement situé 29 rue Henri Poussin à 470 € au 31 janvier 2023 en raison des travaux de réhabilitation et que la locataire actuelle a signé une convention d'occupation précaire d'une durée de 6 mois renouvelable.

Pour le logement situé 33 rue Henri Poussin, Madame CRUCHET-GIRARD indique que le loyer doit rester fixe vu l'évolution potentielle du bien.

En conséquence, Madame CRUCHET-GIRARD propose d'effectuer une réévaluation du seul loyer du logement 25 rue Henri Poussin de + 3.49 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

**ACCEPTE** de réévaluer le loyer du logement communal au 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme suit :

- Logement au 25 rue Henri Poussin : 370.31 €
- Logement au 29 rue Henri Poussin : 470.00 € (pour rappel)
- Logement au 33 rue Henri Poussin : 384.56 € (pour rappel)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette réévaluation au locataire.

**Intervention** : aucune

### **3- Questions diverses**

*Peinture des classes* : premier déménagement par les enseignantes la première semaine de juillet, déplacement des meubles le 7 juillet après l'école et le 8 au matin si besoin.

*Distribution de la Lettre estivale* : le 7 juillet au soir et 8 juillet au matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Président de séance,  
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,  
Julie COURTEMANCHE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops.